

N°1B/2025

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention de partenariat 2025
avec la compagnie les Gosses

Date de convocation :
16 Janvier 2025

Date de séance :
23 Janvier 2025

Date d'affichage :
28 janvier 2025

Membres en exercice : 12

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le Bureau communautaire légalement convoqué s'est réuni en salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEMAIRE,
Mrs DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, FRANCOIS,
WALIGORA, OLIVIER, HENRY.

Etaient absents, excusés :

Mr DUCROTOY

Secrétaire de séance : M FRANCOIS

La séance étant ouverte,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au bureau, pour la durée de son mandat, certaines attributions de l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence culturelle,

Vu la délibération n°33/2020 donnant délégation du conseil communautaire au Bureau,

Dans le cadre de la compétence culturelle, il est proposé de signer une convention de partenariat avec la compagnie Les Gosses pour l'année 2025.

Le Président expose les actions menées par la compagnie Les Gosses dans le cadre de cette convention de partenariat à savoir :

- Mise en place et gestion d'un atelier hebdomadaire de pratique du théâtre à destination d'adolescents.

- Mise en place et gestion de 2 ateliers hebdomadaires de pratique du théâtre à destination d'enfants.

- Mise en place et gestion d'un atelier hebdomadaire de pratique du théâtre à destination de jeunes et d'adultes.
- Mise en place et gestion d'interventions scolaires

Afin de mettre en place ces actions, la Communauté de Communes s'engage à verser à la compagnie les Gosses la somme de 19 600,00 € pour l'année 2025.

La convention est conclue à compter du lundi 27 janvier 2025 jusqu'au lundi 30 juin 2025.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la compagnie les Gosses pour l'année 2025 et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 janvier 2025 et de sa publication le 28 janvier 2025.

